



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 45/2025
Date de la séance du CE : 22 janvier 2025
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2024.SIDKAPO.1374
Classification : Non classifié

Police cantonale bernoise ; remplacement de dispositifs incapacitants, crédit d'objet Crédit d'engagement 2026

1. Objet

Crédit d'engagement (crédit d'objet) pour le remplacement de dispositifs incapacitants en 2026

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1, 153, alinéa 2 et 165
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27, 30, alinéa 1 et 31 à 33
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21, 27, 30, 32, 35, 36 et 39
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), articles 10, alinéa 3, lettre a, 18 à 21, 23 et 24
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), articles 8 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8, alinéa 1, lettre g

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle et unique (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Les coûts de remplacement de dispositifs incapacitants sont les suivants.

Désignation	Année	Coût unique en CHF
300 TASER 10 (Axon)	2026	869 700
400 batteries pour TASER 10 (Axon)	2026	58 000
400 magasins pour cartouches du TASER 10 (Axon)	2026	71 600
300 licences d'appareils evidence.com (Axon)	2026	90 000
2 licences evidence.com BASIC (Axon)	2026	1 800
2 licences evidence.com PRO (Axon)	2026	4 680
50 stations d'accueil (Axon ; pour une batterie)	2026	49 950
30 stations d'accueil (Axon ; pour six batteries)	2026	71 070
5000 cartouches réelles d'intervention pour TASER 10 (Axon)	2026	125 000
400 holsters pour TASER 10	2026	26 000
Accessoires (valises, adaptateurs pour ceinture, etc.)	2026	70 000
Matériel d'entraînement et de formation pour le corps de police et l'école de police	2026	200 000
Réserve de 10 % en cas d'augmentation des prix d'ici 2026	2026	163 780
Coût total net	2026	1 801 580
Taxe sur la valeur ajoutée de 8,1 % (arrondie)	2026	145 930
Crédit d'engagement à autoriser	2026	1 946 510

5. Nature du crédit, compte, groupe de produits, exercice

Crédit d'objet ; crédit d'engagement 2026

Groupe de produits : 4461000010 Police cantonale

Compte	Désignation
311100000	Machines / appareils / véhicules

Les dépenses sollicitées ne figurent pas dans le plan intégré mission-financement 2026 sous le groupe de produits 4461000010 Police cantonale et seront demandées lors du processus de planification 2025, dans le cadre de l'établissement du budget 2026.

6. Motif

Les collaboratrices et collaborateurs des divisions du front de la Police cantonale doivent continuer à disposer d'un moyen d'intervenir avant de devoir faire usage d'armes à feu. Les dispositifs incapacitants sont efficaces et présentent de faibles risques de blessure pour l'agresseuse ou l'agresseur, les forces d'intervention et les tiers non impliqués, c'est pourquoi ils représentent un complément idéal aux autres moyens de contrainte.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport